

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 novembre 2016	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	10 novembre 2016	En exercice: 50 Présents : 40 Votants : 47

Séance du 16 novembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le seize novembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LEFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de M. Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Régine PASQUIER, procuration à M. Nicolas SORET
M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO
M. Bernard MORAIN, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
Mme Isabelle MICHAUD, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Jean PARMENTIER, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Bernadette MONNIER,
Mme Ludivine DUFOUR,
M. Laurent CHAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : adoption du montant du transfert de charges de la ZAE de Saint-Julien-du-Sault

Objet : adoption du montant du transfert de charges de la ZAE de Saint-Julien-du-Sault

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N°PREF/DCLD/2002/0995 du 17/12/2002 portant constitution de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération n° ADM/2016/64 du 16 novembre 2016 relative au transfert de la compétence « zones d'activité économique » aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe,

Considérant que la commune de Saint-Julien-du-Sault possède une zone d'activité économique, la zone industrielle des Manteaux, et une zone d'activité Les Longueraies,

Considérant que la commune de Saint-Julien-du-Sault a transmis à la Communauté de Communes du Jovinien ses dépenses des années 2014 à 2016,

Considérant que la CLECT, réunie le 3 novembre 2016, a approuvé le montant des charges nettes transférées à la Communauté de Communes du Jovinien, conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	lieu	2014	2015	2016	total	moyenne annuelle
Eclairage public	ZA	1 411,23	1 552,77	1 066,36	4 030,36	1 343,45
	ZI	1 547,38	1 750,33	1 175,54	4 473,25	1 491,08
Entretien	ZI	149,94	147,67	177,06	474,67	158,22
	ZA	354,08	241,90	174,86	770,84	256,95
Réseau assainissement	ZA	2 013,68	2 151,10	2 249,38	6 414,16	2 138,05
voirie	ZA et ZI		1 254,00		1 254,00	418,00
Marquage au sol	ZA	107,95			107,95	35,98
	ZI	104,36			104,36	34,79
entretien espace verts (régie)	ZI ZA et Ass	1 602,30	1 602,30	1 602,30	4 806,90	1 602,30
	Total	7 290,92	8 700,07	6 445,51	22 436,50	7 478,83

Considérant que ce montant de charges sera déduit de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Julien-du-Sault, à compter de l'exercice 2017,

Vu la réunion du conseil des maires du 3 novembre 2016,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
POUR :46
CONTRE : 1 (Mme MICHAUD)
ABSTENTION : 0

approuve le montant des charges nettes transférées à la Communauté de Communes du Jovinien, soit la somme de 7 478,83 €,

dit que ce montant sera déduit de l'attribution de compensation de la ville de Joigny à compter de l'exercice 2017,

autorise le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce transfert de charges.

Date de réception
par la Préfecture : 31/12/16
date de publication : 31/12/16



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



